



F.S.U.

ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

ÉLECTIONS  
PROFESSIONNELLES  
2018

CCP COMMISSIONS  
CONSULTATIVES  
PARITAIRES

LA FSU TERRITORIALE

**Cher-e collègue,** le 6 décembre prochain nous élirons, pour la première fois, nos représentant-e-s à la Commission Consultative Paritaire, qui concerne tous les agents contractuels. Nos emplois, nos salaires, nos carrières, nos services publics et notre protection sociale sont attaqués de toutes parts, ce scrutin est donc très important pour nous tous : pour défendre nos emplois, notre pouvoir d'achat, nos qualifications et notre modèle social.

**L'Emploi précaire se développe :** contractuel sur emploi permanent pendant parfois plus de 10 ans, saisonnier, agent sur vacance d'emploi, faux vacataire, assistante maternelle ou familiale, emplois aidés... Autant de situations différentes, mais un point commun : la précarité. La précarité d'emploi constitue bien un outil d'individualisation, d'isolement des agents, outil que de nombreux employeurs territoriaux ne se privent pas d'utiliser parfois en ne respectant pas la réglementation. Ce manque d'exemplarité doit être dénoncé.

Nous constatons un rajeunissement constant de la pyramide des âges des agents contractuels. Pour les jeunes, l'entrée dans la Fonction publique territoriale se fait donc de plus en plus par la case précarité.

**C'est pourquoi certaines mesures doivent s'imposer !**

■ ■ ■ ► Une **loi de titularisation** avec des procédures d'intégration prenant en compte la validation des acquis de l'expérience et la reconnaissance de l'expérience professionnelle.

■ ■ ■ ► Un **meilleur encadrement du recrutement** des non titulaires par le renforcement du rôle des services préfectoraux en matière de contrôle de légalité.

■ ■ ■ ► La création d'un service assurant une prestation de **remplacements réalisés par des emplois statutaires** gérés par les centres de gestion.

# ENGAGÉ-E-S AU QUOTIDIEN À VOS CÔTÉS

**Voter FSU c'est choisir  
l'efficacité et l'indépendance :  
la FSU avec un « U »  
comme utile !**



**LA CONNAISSANCE DE NOS DROITS** est nécessaire pour défendre nos conditions de travail et de rémunération. Elle est indispensable pour ne pas dépendre des décisions parfois contestables de l'administration. Elle est décisive pour pouvoir exercer nos métiers de façon digne. C'est aussi un outil pour plus d'égalité et de solidarité. C'est pourquoi nous publions et diffusons gratuitement un *Guide des Carrières* également accessible à tous sur notre site [snuter-fsu.fr](http://snuter-fsu.fr) avec un dossier spécial contractuels.

**CE QUI EST PRIS N'EST PLUS A PRENDRE !** La priorité c'est l'emploi, les salaires, la protection sociale et les conditions de travail. C'est ce que nous avons défendu dans le cadre de l'accord Parcours Professionnels Carrières Rémunérations (PPCR) qui contient un certain nombre d'avancées. C'est un premier pas : mais ce n'est pas encore suffisant.

**LA FSU TERRITORIALE A OBTENU** que chaque agent puisse bénéficier d'une revalorisation de sa carrière et de son traitement : **pour les contractuels aussi !** Si nous avons dénoncé les insuffisances de certaines mesures, l'urgence que représentent l'amélioration du pouvoir d'achat et une meilleure reconnaissance des qualifications et du travail des agents est notre priorité syndicale.



**NOUS AVONS DES DROITS :  
FAISONS LES RESPECTER !**

# Commission Consultative Paritaire: POUR QUI ET POUR QUOI ?

Une CCP par catégorie (A, B et C) est mise en place pour les agents contractuels. Les CCP ont pour rôle d'émettre des avis préalables aux décisions relatives aux situations individuelles des agents contractuels. Comme par exemple :

- la décision de licenciement intervenant postérieurement à la période d'essai ;
- les demandes de révision de l'entretien professionnel ;
- les refus de demandes de télétravail, et les décisions d'interruption à l'initiative de la collectivité ;
- les refus de temps partiel et les litiges d'ordre individuel relatifs aux conditions d'exercice du temps partiel ;
- les refus de demandes de formation professionnelle, et ce, en cas de deuxième refus successif ;
- les motifs faisant obstacle au reclassement...

En outre, les CCP se réunissent en formation disciplinaire avant toute sanction, autre que l'avertissement et le blâme, c'est-à-dire l'**exclusion** temporaire de fonction et le **licenciement**. Elles sont alors présidées par un magistrat de l'ordre administratif. C'est donc une instance importante pour les contractuels.

## Votez FSU pour choisir des représentant-e-s CCP:

- ▶ qui rejettent toute forme de clientélisme et qui défendent les agents dans la plus grande transparence ;
- ▶ qui militent pour un syndicalisme actif, d'action, qui fait des propositions, qui négocie et qui s'engage ;
- ▶ qui s'impliquent dans un syndicat responsable, indépendant et près de vos préoccupations.

## Vos élu-e-s FSU agissent pour:

- vous informer et garantir vos droits ;
- faire respecter la réglementation ;
- le recrutement statutaire après réussite au concours ;
- s'opposer à l'arbitraire de certains employeurs locaux ;
- la reconnaissance des métiers et des qualifications ;
- de meilleures conditions de travail.

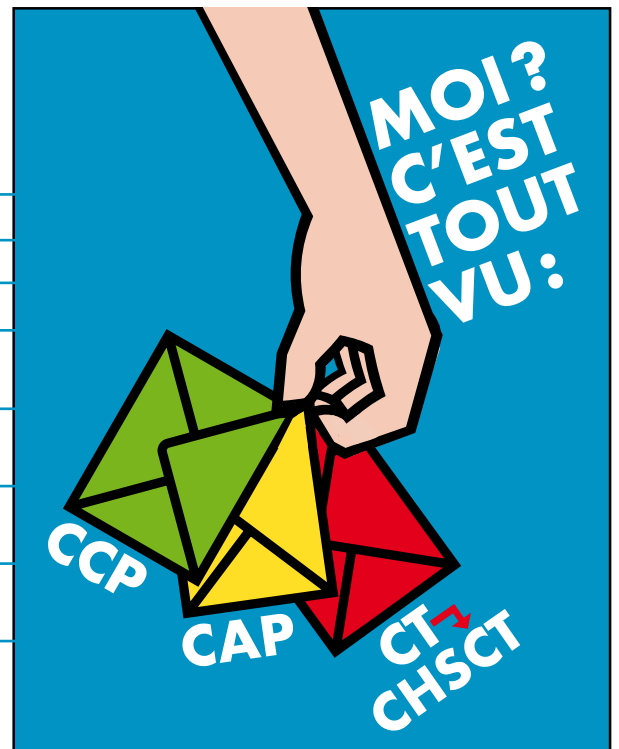
**ATTENTION**  
ceci n'est pas un bulletin de vote FSU. Le vote se fait par liste entière, sans rayer de nom.



*Oui, il est urgent d'améliorer la qualité des services publics. Mais cela passe par l'amélioration de nos conditions de travail, la reconnaissance de nos qualifications et de nos compétences, de notre engagement quotidien. C'est pourquoi la FSU est pour:*

- un salaire minimum à 1 800 € ;
- la revalorisation des rémunérations ;
- le retrait du jour de carence ;
- une véritable reconnaissance des qualifications professionnelles ;
- une formation continue garantie tout au long de la carrière ;
- une nomination dès la réussite au concours ;
- l'avancement de grade facilité par des critères objectifs ;
- une protection sociale de haut niveau avec la prise en charge de la protection sociale complémentaire santé et prévoyance par les employeurs.

**LE 6 DÉCEMBRE 2018**



**JE VOTE FSU.**

<http://sducg13.hautetfort.com>

**LA FSU TERRITORIALE**  
du Conseil Départemental 13  
Hôtel du Département  
52 Av de St Just  
13256 Marseille cédex 20  
Bureaux A 2044 / 2043 / 2042  
Tél : 04.13.31.19.60  
ou 19.61 / 19.62 / 19.63  
[syndicat.fsu@departement13.fr](mailto:syndicat.fsu@departement13.fr)

**Carrières... Conditions de travail...  
Protection sociale... Retraite...  
Pouvoir d'achat...  
VOUS DÉFENDRE EST NOTRE COMBAT!**